

Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Omar Azzabi, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Tobias Schnebli, Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux: «Pour une réponse aux besoins dans la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s en Ville de Genève».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- l'article 261bis du Code pénal suisse à propos des discriminations raciales;
- la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) (LDD) du 12 mai 2016, ainsi que le domaine d'activité nommé «Egalité et diversité» du Service Agenda 21 – Ville durable;
- les six axes de la politique municipale en matière de diversité, soit «Une ville accueillante», «Une ville participative», «Une ville accessible», «Une ville non discriminante», «Une ville à l'écoute» et «Une ville responsable»;
- la motion M 2263 du Grand Conseil de la République et canton de Genève, intitulée «Poursuite des efforts en matière de prévention du racisme en mettant notamment l'accent sur les différentes populations concernées par l'art. 261bis du Code pénal suisse»;
- le rapport commandé par le Service de lutte contre le racisme (SLR) et intitulé *Colloque sur le racisme anti-Noirs en Suisse*, publié en novembre 2018, qui expose la nécessité d'associer aux mesures générales contre le racisme des mesures spécifiques contre le racisme anti-Noir.e.s;
- l'étude juridique effectuée par la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) sur mandat de la Commission fédérale contre le racisme, intitulée *Racisme anti-Noirs. Analyse juridique sur le phénomène, ses enjeux et les mesures à prendre*, de fin 2017, qui expose les défis à relever;
- les subventions déjà accordées à des associations généralistes ou spécialisées dans la prévention de l'antisémitisme ou du racisme anti-arabo-musulman.e.s;
- le fait qu'aucune association luttant contre le racisme anti-Noir.e.s n'a été financée ni même auditionnée par la Ville de Genève;
- la parution du dernier rapport du Centre Ecoute contre le racisme (C-ECR) de Genève, qui met en évidence le fait que la majorité des victimes de racisme ayant contacté le centre en 2018 sont victimes de racisme anti-Noir.e.s (en 2018, le racisme anti-Noir.e.s représente 50,91% des cas, contre 10,91% pour le racisme anti-musulman.e.s, 18,18% pour le racisme anti-Arabs et 20% pour les autres types de racisme);

- le fait que, malgré ces chiffres, l’Evaluation périodique indépendante (EPI) des droits fondamentaux à Genève, effectuée par le réseau Regard en collaboration avec la Ville de Genève, et récemment rendue publique, n’a pas pu récolter des éléments permettant aux pouvoirs politiques d’avoir des informations et de se déterminer sur la question du racisme à Genève, et en Ville plus particulièrement;
- que cela touche encore plus la question du racisme anti-Noir.e.s, ce qui constitue incontestablement une lacune à laquelle il faut remédier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre en compte l’ensemble des minorités dans le cadre de sa politique de diversité et de prévention des discriminations, dont la population noire de Genève, en tête des discriminations à caractère racial depuis plusieurs années selon l’ensemble des rapports cantonaux, nationaux et internationaux sur la question;
- d’attribuer une subvention à une ou des associations compétentes et spécialisées dans le racisme anti-Noir.e.s, à la hauteur de celles déjà attribuées à des associations généralistes ou spécialisées dans le racisme anti-arabomusulman.e.s ou l’antisémitisme.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette demande a été mise en œuvre dans le cadre du vote du budget 2020 de la Ville de Genève, puisqu’une ligne ad hoc d’un montant de 50 000 francs a été créée par le Conseil municipal sur une ligne budgétaire du Service Agenda 21 – Ville durable pour subventionner des projets des associations compétentes et spécialisées dans le racisme anti-Noir.e.s.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Sandrine Salerno